

DAJI/2019/Décision/Subvention/32

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit de l'Association Junior Consulting IAE AIX (IAE)

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait du compte-rendu du conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises en date du 06 décembre 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), est attribuée une subvention au profit de l'Association Junior Consulting IAE AIX pour un montant de 1000 euros, au titre de l'année universitaire 2018/2019.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le budget de l'IAE CF 9320ADSC.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 mai 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

